

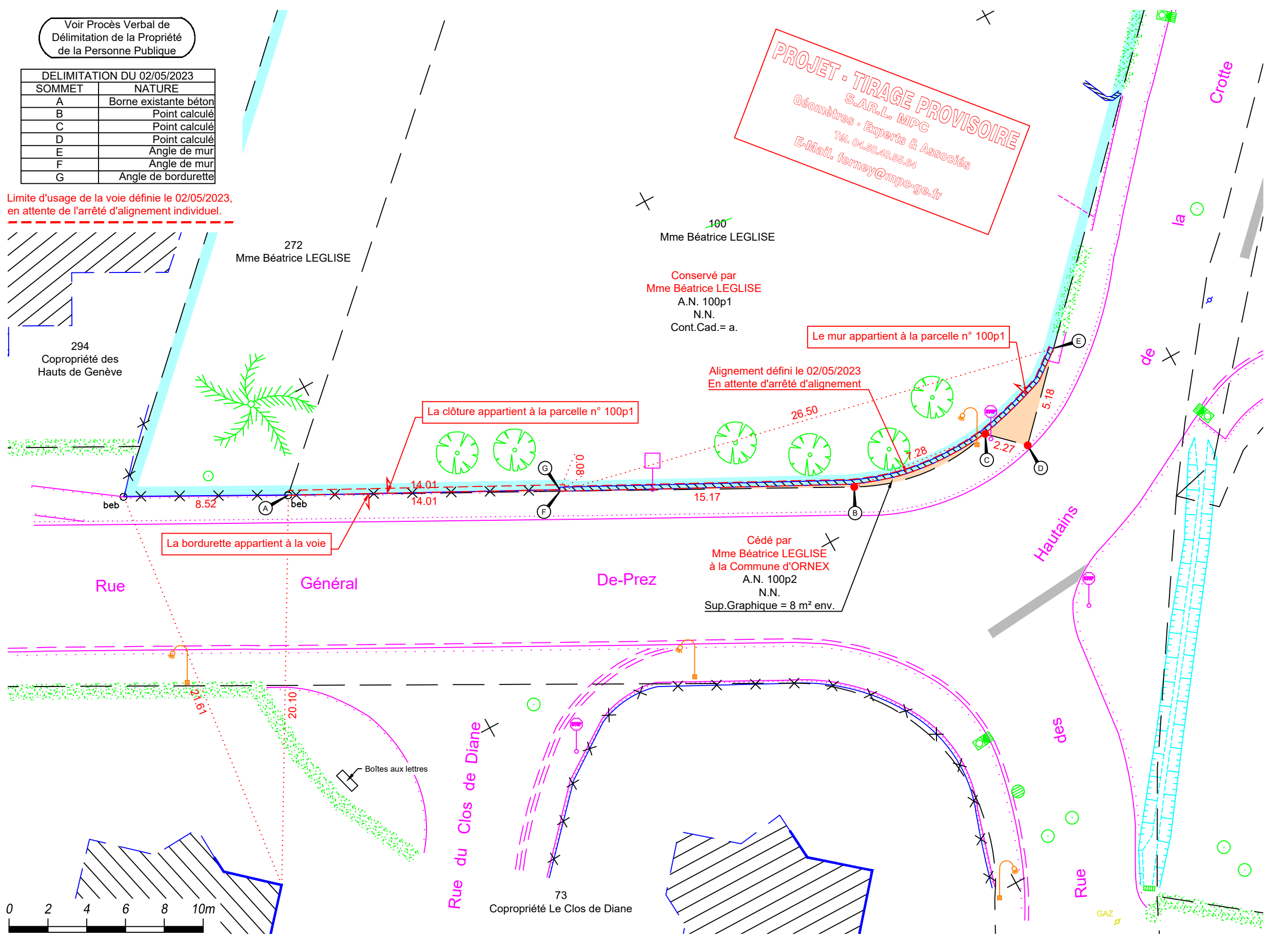
Date levé	15/01/2021
Resp.	FM
Tech.	LR
Echelle	1/200

Nord Lambert  
 d'après système de projection Lambert

Voir Procès Verbal de  
 Délimitation de la Propriété  
 de la Personne Publique

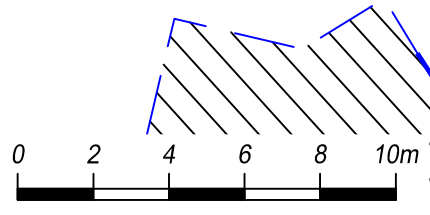
DELIMITATION DU 02/05/2023	
SOMMET	NATURE
A	Borne existante béton
B	Point calculé
C	Point calculé
D	Point calculé
E	Angle de mur
F	Angle de mur
G	Angle de bordurette

Limite d'usage de la voie définie le 02/05/2023,  
 en attente de l'arrêté d'alignement individuel.



**LÉGENDE**

- bep Borne existante pierre
- beb Borne existante béton
- ber Borne existante résine
- ⊠ Borne nouvelle résine
- Point calculé
- ⊕ Piquet ⊕ Piquet - Marque de peinture
- Tube ⊕ Clou Tube - Clou d'arpentage
- Limite de propriété
- Application du plan cadastral
- 1001 N° cadastral
- A.N. 1142 Ancien numéro
- N.N. 1142 Nouveau numéro
- Cont. Cad. Contenance cadastrale
- Sup. Réelle Superficie réelle
- - - Bord chaussée
- × × Grillage
- Clôture
- ⊕ ⊕ Mur et signe de mitoyenneté  
 ⊕ ⊕ Mur et signe d'appartenance
- /// Mur de soutènement
- ▬ Talus
- Arbres Feuillus - Résineux
- Haie
- ⊕ ⊕ Poteau électrique,  
 ⊕ ⊕ Téléphonique,  
 ⊕ ⊕ Lampadaires



Sauf études particulières, les servitudes de toutes  
 natures, apparentes ou occultes, les conditions de  
 raccordement aux réseaux d'équipement, les limites  
 non reconnues par un procès verbal sont indiquées  
 sous toutes réserves.